

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les programmes pluriannuels des investissements -
période 2017-2022 - des établissements hospitaliers inscrits sur la liste LAMal vaudoise**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 29 mai 2020 par visioconférence.

Présent-e-s : Mmes Claire Attinger Doepper, Josephine Byrne-Garelli, Carole Dubois, Jessica Jaccoud, Sylvie Podio, Cloé Pointet (en remplacement de Graziella Schaller), Myriam Romano-Malagrifa, Chantal Weidmann Yenny. MM. Jean-Luc Chollet, Fabien Deillon, Olivier Petermann, Vassilis Venizelos (présidence), Philippe Vuillemin, Marc Vuilleumier, Andreas Wüthrich. Excusée : Mme Graziella Schaller. Participent de même : MM. Gérard Mojon, Représentant de la Commission des finances (COFIN), Alain Bovay, Représentant de la Commission de gestion (COGES).

Représentant-e-s du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) : Mme Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat. M. Olivier Linder, Directeur, Direction hôpitaux et préhospitalier (DHP).

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES) prévoit que chaque hôpital soumette tous les cinq ans au Conseil d'Etat pour approbation un programme pluriannuel des investissements (PPI). Ces programmes font l'objet d'un rapport consolidé soumis au Grand Conseil.

Les investissements visés dans le PPI sont ceux portant sur l'infrastructure immobilière dont le montant est égal ou supérieur à

- 500'000.- francs pour les petits établissements ;
- 1 million pour les établissements de taille moyenne ;
- 2 millions pour les grands établissements ;
- ainsi que les investissements portant sur des équipements médicaux dont le montant est égal ou supérieur à 1 million.

Dans leur programme, les hôpitaux reconnus d'intérêt public (RIP) doivent préciser les modalités de financement de l'investissement et s'ils entendent solliciter une garantie financière de l'Etat. A la fin de chaque période, les établissements doivent remettre au DSAS un « rapport d'achèvement du PPI ».

Les programmes des établissements sont examinés au regard :

- des missions générales de l'établissement ;
- des missions spécifiques de l'établissement ;
- de l'économicité de l'investissement ;
- de la capacité de l'hôpital à assurer l'investissement.

Le tissu hospitalier vaudois a été principalement développé dans les années 70-80. De nombreuses infrastructures nécessitent des adaptations pour répondre efficacement aux nouvelles modalités de prise en

charge des patients. Le développement des activités ambulatoires, l'amélioration des flux de patients à l'interne de l'hôpital ou entre les institutions de soins, la technologie toujours plus gourmande en espace rendent indispensables ces adaptations.

La cheffe du département rappelle toutefois que la planification des investissements sur une période de quatre à cinq ans reste un exercice délicat. L'outil « PPI » permet toutefois de maintenir un dialogue constant entre l'Etat et les établissements RIP pour amener les projets structurants à maturité dans le respect de la planification hospitalière cantonale voire intercantonale et de l'économicité globale du système.

3. DISCUSSION GENERALE

3.1. BILAN DES PPI 2012-2016

Durant cette période, le Conseil d'Etat a accepté des projets pour un montant équivalent à 468 millions (dont le projet du Nord vaudois « eHnv du futur » pour 230 millions).

Réalisations 2012-2016 pour les hôpitaux « RIP »

S'agissant des hôpitaux RIP (établissements de la Fédération des hôpitaux vaudois – FHV), 50% des objets sont en cours d'études ou de travaux, moins de 20% des objets sont achevés et 30% environ des objets sont reportés ou annulés.

Les projets en cours se prolongent sur la période 2017-2022 :

- Ensemble hospitalier de la Côte (EHC) – Agrandissement de l'hôpital de Morges ;
- Etablissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv) – Installation du groupe chaleur/force ;
- Fondation de Nant – Projet des Planchettes à Rennaz et Centre de psychiatrie ambulatoire de Vevey ;
- Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique (GHOL) – Rénovation du site de Rolle et remplacement de la chaudière de l'Hôpital de Nyon ;
- Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) – Mise en conformité de la stérilisation ;
- Réseau Santé Balcon du Jura (RSBJ) – Rénovation du bloc opératoire et travaux liés à l'EMS ;
- Achats d'équipements médico-techniques.

Le faible nombre de projets réalisés et l'importance des projets en cours s'expliquent par différents facteurs :

- La temporalité du PPI (période courte au regard des délais d'études et de réalisation) ;
- La relative vétusté des bâtiments (besoins de rénovations et restructurations importantes) ;
- La nécessité de s'adapter à l'évolution des besoins (agrandissements nécessaires).

Réalisations 2012-2016 pour les hôpitaux « partiellement RIP »

S'agissant des hôpitaux « partiellement RIP » (cliniques), un tiers des objets inscrits sont exécutés ou en travaux. Il s'agit souvent de projets importants et complexes, vu la taille des établissements :

- Clinique CIC – Agrandissement de la clinique ;
- Groupe Hirslanden – Agrandissement et rénovation du bloc opératoire de la Clinique Cécil ;
- Clinique La Lignière – Création d'un pôle ambulatoire.

3.2. CONTENU DU PPI 2017-2022

Pour les hôpitaux RIP, ce sont des projets équivalents à un montant de 160 millions qui ont été identifiés. Chaque projet fait l'objet d'une convention de suivi entre l'établissement et la Direction générale de la santé (DGS) et est parfois accompagné d'une garantie de l'Etat dont le montant est arrêté par le Conseil d'Etat.

Les projets retenus sont les suivants (se référer à l'EMPD pour plus de détails) :

- Hôpital de Lavaux – Réorganisation du site, reconstruction du secteur hospitalier ;
- HIB/Hôpital de Payerne – Réorganisation du site, agrandissement et rénovation du bâtiment ;
- Autres établissements – Poursuite des travaux de modernisation ;
- RSBJ – Réhabilitation du bâtiment ;
- EHC et GHOL – Rénovations et assainissements à la suite des travaux d'agrandissement ;
- Hôpitaux « partiellement RIP » (cliniques) – CIC (appareils médico-techniques) et Groupe Hirslanden (centre ambulatoire à Bois-Cerf et rénovation du bâtiment principal de la Clinique Cécil).

Etablissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv)

Une commissaire, membre du Comité directeur des Etablissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv), s'inquiète de voir le projet « eHnv du futur » complètement sorti des PPI 2017-2022, et de constater que le projet partiel n'a pas non plus été présenté au Conseil d'Etat lors de sa séance consacrée à l'approbation des PPI 2017-2022. Elle rappelle l'importance des eHnv, pièce maîtresse du système sanitaire d'une région qui compte (Yverdon-les-Bains est la deuxième ville du canton), et donc du projet porté par cette institution. La commissaire insiste pour que le département tienne son engagement d'étudier le projet considéré en octobre 2020. Le président, également membre du Comité directeur des eHnv, va dans le même sens. Une certaine impatience règne dans le Nord vaudois à propos d'un projet « eHnv du futur » adopté en 2015 déjà par le Comité directeur des eHnv et élaboré en étroite coordination avec le département. Un des objectifs stratégiques du projet consiste à centraliser les soins aigus sur le site d'Yverdon-les-Bains, impliquant notamment l'agrandissement de l'Hôpital d'Yverdon-les-Bains. Le projet est déjà bien avancé, un concours d'architecture étant en cours. Si la nécessité pour le département d'obtenir des précisions concernant le programme et de trouver une solution optimale pour l'ensemble du système hospitalier cantonal peut être entendue, il convient de souligner que les attentes s'avèrent très fortes, tant au niveau du Nord vaudois que de la Ville d'Yverdon-les-Bains, pour que le projet se concrétise.

La cheffe du DSAS reconnaît le rôle incontestable des eHnv. Tout est fait pour que la présentation du PPI des eHnv se tienne à l'automne. Avis sera donné en cas de retard. La cheffe du DSAS demande un peu d'indulgence pour une administration cantonale par ailleurs fortement mise à contribution dans le cadre de la gestion de la crise du coronavirus.

Projet de transformation et d'agrandissement de l'Hôpital de Lavaux (Panoramix)

Un député se demande ce qu'est devenu le projet « Panoramix », qui prévoyait non seulement la rénovation de l'hôpital et la construction d'un EMS mais également la réalisation de logements protégés. Le département explique que ce projet a été jugé trop ambitieux et a donc été abandonné en 2012 déjà. Depuis, un important travail de recadrage des missions de l'hôpital a été effectué dans l'optique d'inscrire les projets dans la planification hospitalière en vigueur. Le plan partiel d'affectation (PPA) élaboré pour le projet Panoramix a été maintenu. A l'intérieur de ce périmètre, la programmation a été revue de façon à pouvoir prendre en charge dans de meilleures conditions les patients de gériatrie aigue et de soins palliatifs. Il est aussi prévu de doubler la surface de l'EMS. Le projet avance et il est prévu de demander le crédit de construction au Conseil de fondation en septembre 2020.

Hôpital de Morges

L'Hôpital de Morges, établissement parapublic, a développé en son sein une unité de clinique privée. Un député se demande si les éventuels déficits de la partie privée se répercutent sur la partie publique, essentielle à la prise en charge sanitaire dans la région morgienne.

Le département rappelle qu'il convient de ne pas confondre une clinique privée avec les activités hospitalières auprès de patients au bénéfice d'une assurance complémentaire. Le projet de l'Hôpital de Morges consiste à créer un étage entièrement consacré à de l'activité hospitalière privée, afin de se montrer attractif auprès des patients au bénéfice d'une assurance complémentaire. Ces patients entrent dans l'activité de l'hôpital reconnue par l'Etat. Aussi, l'Etat couvre le 55% du coût des DRG à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS), les assurances maladie de base couvrent le 45% restant et les assurances complémentaires couvrent le surcoût lié au confort hôtelier, etc. Le risque économique est celui de l'hôpital, entité autonome de droit privé. L'Etat ne prend pas de risque par rapport au fait que l'étage d'hospitalisation privée rencontre du succès ou pas.

Coordination entre les PPI et la planification hospitalière à l'échelle du canton

Un député se demande si la coordination entre les programmes des établissements et la planification hospitalière du canton est suffisamment forte pour éviter les éventuelles surcapacités.

Le département répond que les PPI 2012-2016 ont déployé leurs effets dans le cadre d'une planification hospitalière cantonale qui n'avait pas été modifiée depuis un certain nombre d'années. Pour ce qui concerne les PPI 2017-2022, l'adéquation est recherchée avec une planification hospitalière cantonale en cours de révision. Le Conseil d'Etat a validé une telle révision, conformément aux exigences de la LAMal (mise à

jour nécessaire de la planification). Le chantier de la révision a débuté peu avant la survenue de la crise du coronavirus. Même si, formellement, la LPFES ne prévoit pas une parfaite concordance entre les PPI et la planification hospitalière cantonale, une correspondance est recherchée entre ces deux dossiers. Ainsi, par exemple, le projet très ambitieux (74 millions environ) de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) à Payerne doit pouvoir rencontrer au final la vision de la Direction générale de la santé (DGS) en matière de planification hospitalière cantonale.

Hôpital Riviera Chablais Vaud Valais (HRC)

Un député se demande comment le HRC pourrait-il être en mesure de transmettre au 31 août 2020 un plan quadriennal de ses investissements (page 8 du Rapport du Conseil d'Etat).

La question est de savoir si le délai pour présenter un plan des investissements court depuis la fin de la construction de l'hôpital sur le site de Rennaz ou depuis la création de l'entité juridique de l'HRC. Compte tenu du fait que l'hôpital sur le site de Rennaz est neuf, l'option finalement retenue par les deux cantons concernés est de présenter un plan d'investissements après 5 ans d'exploitation de la nouvelle structure. Sur ce point, la date du 31 août 2020 tombe.

Un député s'étonne qu'un PPI pour les antennes du HRC de Monthey et de Vevey-Samaritain n'ait pas été présenté. Les coûts d'infrastructure de ces antennes pourraient en effet péjorer la situation financière de l'HRC.

Le département estime qu'au vu de la situation actuelle de l'HRC, la question d'un PPI pour les antennes de Monthey et Vevey-Samaritain doit effectivement faire l'objet d'un examen approfondi.

4. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité.

Yverdon-les-Bains, le 28 octobre 2020.

*Le président :
(Signé) Vassilis Venizelos*